

# QU'EST-CE QUE LE COLLÈGE DES CEINTURES NOIRES ?

Le Protocole d'accord entre la F.F.J.D.A. et le Collège National des Ceintures Noires de France, avait prévu une période transitoire qui s'est terminée le 31 août 1974.

A cette date l'article 2 du Protocole stipule que tous les licenciés Ceintures Noires de la F.F.J.D.A. seront, de plein droit, membres du Collège.



Tous les anciens de la F.F.J.D.A. connaissent le Collège des Ceintures Noires, mais beaucoup de Ceintures Noires promus après 1956, ne le connaissent pas.

C'est pour eux que nous ferons un bref historique du Collège des Ceintures Noires et un court exposé de sa nature et de ses buts.



En 1946, Maître KAWAISHI autorisa les clubs à s'appeler Clubs de JUDO.

En 1947, Paul BONNET MAURY fonda la première Fédération de JUDO qui fut alors acceptée par la Direction Générale des Sports comme une section de la Fédération de Lutte, sous le nom de Fédération Française de Judo et de Jiu Jitsu (F.F.J.J.).

C'est en 1947 également que le Collège se constitua en association déclarée sous le nom du Collège des Ceintures Noires de Judo et de Jiu Jitsu.



A cette époque la Ceinture Noire était considérée comme le grade le plus élevé. Tous les Ceintures Noires avaient le titre « d'expert » cependant que les Ceintures Marrons avaient le titre de « champion ». Il y avait déjà quelques 2<sup>e</sup> Dan (très peu). Au début, seul Maître KAWAISHI examinait et délivrait les Ceintures Noires.

Ensuite il délégua ses pouvoirs à quelques élèves Ceintures Noires groupés au sein du Collège, qui formèrent une Commission Nationale des Grades. Les grades à partir de la C.N. étaient certifiés par une carte du Collège, sur laquelle la signature de Maître KAWAISHI authentifiait le grade.

La carte du Collège est, encore aujourd'hui, la même qu'à cette époque. Les C.N. étaient enregistrés sous un numéro d'ordre, qui continue actuellement sans interruption depuis l'origine. Ce numéro figure sur la carte du Collège.

Les examens de grade étaient organisés en commun par le Collège et la Fédération en bonne harmonie et amitié.

Aujourd'hui, depuis le Protocole, le Ministre de la Jeunesse et des Sports a créé par arrêté, en date de septembre 1971, un Comité National des Grades au sein duquel, en nombre égal de part et d'autre, les plus hauts gradés du Collège et de la Fédération coopèrent pour décerner les grades et en conserver la valeur et la dignité. Maître MICHIGAMI et Maître AWAZU en raison de leur exceptionnelle compétence et des éminents services rendus au JUDO français ont été, bien qu'étrangers, admis par le Ministre en surnombre au Comité National des Grades.

Cet organisme est donc la plus haute et la seule autorité française en matière de grade, dans laquelle sur le plan national, régional et local, le Collège et la F.F.J.D.A. coopèrent à parité. Les grades d'élève inférieurs à la C.N., sont décernés dans les Clubs par les Professeurs C.N., par délégation du Comité National des Grades. Cette disposition est rappelée dans l'article XI du règlement intérieur de la F.F.J.D.A. Ainsi Collège et Fédération, maintiennent ensemble la structure intérieure du Judo français, les traditions et la valeur qui sont matérialisées par les grades.



Le JUDO en Occident se présente à l'observateur, comme un sport. L'Etat français le considère ainsi selon l'ordonnance du 28 août 1945. Pour gérer ce sport, il délègue ses pouvoirs à une Fédération, la F.F.J.D.A.



Mais pour les Judokas Ceintures Noires, conscients de leur filiation traditionnelle, le JUDO s'il peut être un grand sport, est avant tout un principe universel, et une méthode remarquable de formation de l'homme véritable.

Ce fondement, comme principe, et comme technique d'éducation équilibrée, physique, psychologique et spirituelle, est plus particulièrement du domaine du Collège des Ceintures Noires. Le Ministre de la Jeunesse et des Sports a officialisé ce caractère et ce rôle du Collège et a invité le Collège et la Fédération à coopérer à égalité dans le Comité National des Grades, qui décerne ces distinctions extrasportives.

Les KATAS par lesquels se transmettent à travers les âges, les techniques fondamentales du JUDO, font partie des préoccupations essentielles du Collège. L'étiquette, le Bushido (morale traditionnelle des arts martiaux), le respect de la dignité du JUDO dans toutes ses manifestations publiques ou privées sont aussi des objectifs importants du Collège, de même que la hiérarchie des grades et le respect dû aux supérieurs et aux Maîtres.



De plus, le Collège réunit les Professeurs et leurs élèves sans distinction entre amateurs ou professeurs. Ils ont tous, au même titre, accès à toutes les fonctions techniques et à celles d'administration et de responsabilités selon leur valeur. Pour le Collège, les Ceintures Noires sont tous des Judokas ayant une connaissance plus ou moins approfondie du JUDO, mais suffisante pour veiller sur son intégrité. *S'il n'y avait pas de Professeurs, il n'y aurait ni élève, ni JUDO.*

C'est pourquoi au sein du Collège, les C.N. fraternisent avec leur professeur et leurs anciens, dans un amour commun du JUDO.

Les plus compétents aident les autres, les anciens entourent les nouveaux. Les plus jeunes aident aussi les anciens à leur tour, et se forment pour assurer la relève des plus âgés.

Ainsi se réalise la devise du JUDO : JITA KYOEI (entraide et prospérité mutuelle qui complète et justifie l'autre devise : SEIRYO KU ZENYO (utilisez votre énergie avec économie et efficacité).

Un conseil des Anciens comprenant les plus anciens C.N., veille sur la continuité de l'Esprit du JUDO. Dans son sein un petit nombre constitue la Commission de Discipline des C.N. du JUDO français.

Enfin le Collège des C.N. veille au perfectionnement des C.N. sur tous les plans. Il doit être aussi la pépinière des cadres du JUDO.

C'est pour toutes ces raisons et beaucoup d'autres trop longues à exposer ici, que chaque C.N. doit avoir à cœur de faire partie du Collège et lui apporter son entier concours.

Soyez donc les bienvenus au Collège.